

A l'attention de :
Mme Anne RAMEAU, Présidente
Mme Marie-Isabelle PERAIS, Membre Titulaire
Mr Jean-Christophe BUAILLON, Membre Titulaire
COMMISSAIRES ENQUÊTE PUBLIQUE
PLU de Saint-Malo

Objet: révision du PPRSM de Saint-Malo, Enquête Publique

Remise : dématérialisée

Nombre de pages incluant la présente : 3

Madame la Présidente ; Madame, Monsieur les Membres titulaires,

L'association APPSAM a l'honneur de soumettre la présente contribution à l'Enquête Publique (« EP ») du PLU de Saint-Malo.

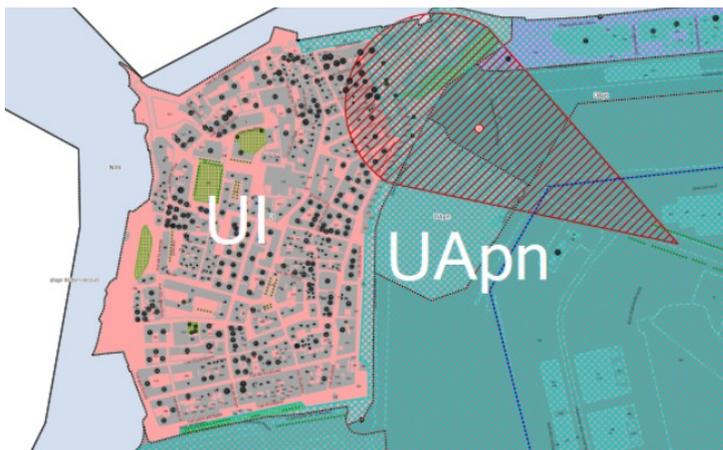
L'OAP sectorielle N°13 « Le Port » s'étend sur tous les terre-pleins qui jouxtent l'intra-muros ; elle se divise en huit séquences urbaines et paysagères, aux fonctions distinctes et aux caractéristiques bien définies. Cette OAP propose pour les abords de l'intra-muros: la suppression progressive des parkings Porte Saint-Louis, Esplanade de la Bourse, Quai Duguay-Trouin, Place Vauban; le maintien de la constructibilité du terre-plein de la gare maritime de la Bourse à une hauteur de 5 mètres.

Aucune de ces séquences ne concerne la protection et valorisation stricte de l'intra-muros et il n'y a aucune référence patrimoniale dans cette OAP.

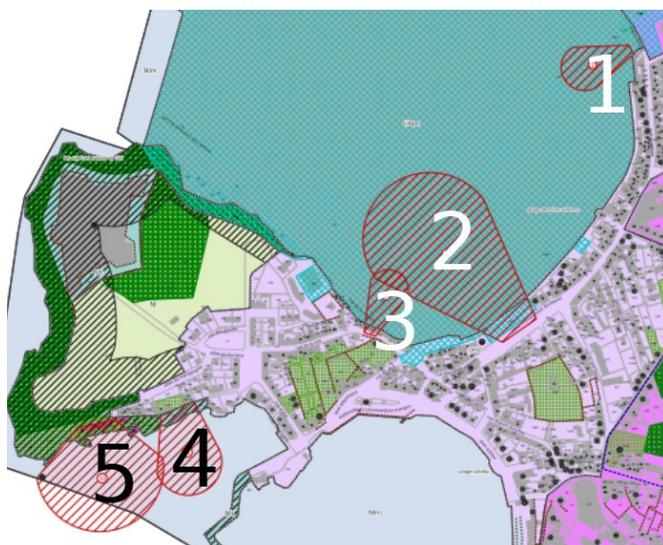
Pour ce qui concerne plus précisément la vue sur intra-muros, elle est limitée à une vue depuis le débouché de l'avenue Louis-Martin, qui au demeurant n'est pas un lieu de promenade, mais un lieu de passage essentiellement automobile, donc de peu d'intérêt aux visiteurs.



Cette vue serait même limitée au seul château selon cet autre document du PLU.



Pour ce qui concerne la vue depuis la digue des Sablons (également GR34), la ville assure, page 30 de l'OAP N° 13, du «maintien de la préservation des vues sur la vieille-ville depuis les Bas-Sablons», alors que clairement les cônes de vue depuis ladite digue sont réduits à très peu.



Voire encore moins selon cet autre document du projet :



On note en outre que :

Les nouvelles constructions ne dépasseront pas 8m de hauteur afin de préserver les vues sur la vieille-ville, notamment depuis les Bas-Sablons.

Or l' APPSAM a démontré, relevés d'expert-géomètre à l'appui, que le projet de gare ferry du Naye, qui pourtant n'occupe pas l'intégralité du terre-plein, va occulter significativement la vue d'intra-muros depuis Saint-Servan jusqu'à 4 à 5 mètres au-dessus des remparts.

Au final, le projet de PLU ferme définitivement en grande partie la vue sur Intra-Muros, sauf une vue sur le château depuis le débouché de l'avenue Louis-Martin, qui n'est pas un lieu de promenade, mais un lieu de passage essentiellement automobile. Clairement ce projet de PLU est en contradiction frontale avec le PADD, qui rappelle que l'un de ses objectifs est :

AXE 2

PRÉSERVER ET VALORISER LES PATRIMOINES, SOCLE DE L'IDENTITÉ MALOUINE

La ville de Saint-Malo est riche de son passé et de son histoire. Atout majeur de son attractivité et de son image, le patrimoine bâti y est conséquent et diversifié avec des typologies architecturales variées. Certains secteurs, tels que la ville historique d'Intra-Muros, sont aujourd'hui inclus dans plusieurs périmètres de protection des monuments historiques (MH) : rayons de 500 mètres ou périmètres délimités des abords (PDA). D'autres sont couverts par des sites patrimoniaux remarquables (qui se sont substitués aux Zones de Protection du Patrimoine Urbain et Paysager (ZPPAUP)). Toutefois, forte du constat que certains patrimoines ne faisaient pas l'objet de protection à la hauteur de leurs enjeux, la Ville a engagé une étude patrimoniale très détaillée.

Ce projet de PLU prépare en outre un barrage visuel entre Saint-Servan et Saint-Malo, aggravant encore d'avantage l'impact visuel de la gare envisagée pour le Naye, mais qui plus est pré-autorisant de fait l'adjonction d'une passerelle de 120 m déjà prévue par la Région, qui achèvera de dénaturer complètement la vision d'intra-muros et du large depuis Saint-Servan.

Si ce PLU voit le jour en l'état, l'Histoire reconnaîtra donc qu'il aura non seulement dégradé définitivement la 10ème ville française la plus connue des touristes du monde entier (et qui devrait être classée à l'UNESCO depuis longtemps), mais aussi imposé une cassure entre Saint-Malo et Saint-Servan que l'on pensait oubliée depuis près de 60 ans.

Citons Gustave FLAUBERT : « *Saint-Malo, bâti sur la mer et clos de remparts, semble, lorsqu'on arrive, une couronne de pierres posée sur les flots dont les mâchicoulis sont les fleurons.* ».

Très respectueusement,

Le Bureau de l' APPSAM et les membres fondateurs de l' APPSAM : Bernard AURENCHÉ, Géry BARBIEUX, Gilles BERAUD-SUDREAU, Gérard COLLIN, Christian EMMANUEL, Thérèse FROGER, Jean-Marie GUILLERMOU, Pierre LELIEVRE, Patrick MARGRON (Président), Loïc PERAUT, Claude PHILIP, Didier PROU, Eric VINCENT